



*"Pons au s' d'azur à la tour de Jean l'Éclair d'argent surmonté de sable au chef d'argent chargé d'un bonnet de guies, surmonté d'un s' de guies à senl l'Église à l'enfant avec d'argent la vierge et l'enfant couronné d'or.
Ordinairement, le blason est surmonté d'un pont de deux arches"*

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après :

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2018, il doit être approuvé avant le 30 juin 2019. Le compte administratif 2018 a été adopté par le conseil municipal le lundi 25 mars 2019. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat.

COMMUNE DE LEAZ

Le compte administratif doit présenter un excédent, qui est le signe d'une bonne gestion et d'une situation financière saine.

Pour l'année 2018, il se présente comme dans le tableau suivant faisant apparaître un déficit d'exercice de -169 205.20 € et un résultat de clôture de 136 870.65 € :

Section de fonctionnement	
Mandat de dépenses émis	912 209.56
Titre de recettes émis	1 012 881.69
Soit un excédent de	100 672.13
Excédent de fonctionnement 2017 reporté	146 325.01
Résultat de fonctionnement 2018	246 997.14
Section d'investissement	
Mandat des dépenses émis	792 427.93
Titre de recette émis	522 550.60
soit un déficit de	-269 877.33
Excédent d'investissement 2017 reporté	159 750.84
Excédent d'investissement 2018	-110 126.49
Résultat de clôture 2018 à imputer	136 870.65
Résultat de l'exercice 2018	-169 205.20

Le Compte Administratif est présenté par le Maire, il doit être identique au compte de gestion tenu par le Trésorier qui est chargé de payer les dépenses communales.

I. Principales réalisations de l'année 2018

CHAP.	DEPENSES	
	Charges à caractère général	
011	Eau, électricité, carburant, combustible, entretien divers...	236 565.75 €
	Charges de personnel	
012	Salaires, cotisations sociales	367 266.50 €
	Atténuation de produits (versement à l'Etat)	
014	Versement Fonds National de Garantie et Péréquation	192 380.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	69 755.54 €
	Charges financières	
66	Emprunts remboursement des intérêts	25 243.94 €
67	Charges exceptionnelles	1 515.71 €
68	depenses imprévues fonctionnement	- €
022	Virement d'ordre entre section	19 482.12 €
	Total	912 209.56 €

COMMUNE DE LEAZ

CHAP.	RECETTES	
	Atténuation de charges	
013	Remboursement maladie	12 336.44 €
	Produits de service	
70	Cantine, garderie, charges locatives ...	90 258.38 €
	Impôts et Taxe Fiscalité	
73	Taxe habitation, taxe foncière, compensation CCPG, pylones	635 975.00 €
	Dotations et participations	
74	Compensation Financière Genevoise, divers dotations...	226 886.49 €
	Autres produits de gestion courantes	
75	Loyers, locations salles	31 316.01 €
77	Produits exceptionnels divers	7 166.25 €
042	Produits d'ordre entre section	8 943.12 €
	Total	1 012 881.69 €

Le conseil municipal à fait le choix de ne pas augmenter les impôts en 2018.

- Taxe d'Habitation : 12.10 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 7.92 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 37.81 %

II. La section d'investissement

CHAP.	DEPENSES	
204	Subvention équipement versé	24 695.94 €
	Immobilisations corporelles	
21	Achat de terrain, épareuse, agencement école	96 246.60 €
	Immobilisation en cours	
23	Mesuiserie mairie appartement, portail Grésin, vidéophone école, éclairage extérieur, caniveaux	51 483.20 €
	Total des opérations d'équipement	198 833.21 €
16	Remboursement d'emprunts	53 128.73 €
040	Opération d'ordre entre sections	8 943.12 €
041	Opérations Patrimoniales	359 097.13 €
	Total	792 427.93 €

CHAP	RECETTES	
13	Subvention investissement	24 820.45 €
204	Subvention d'équipement versées	1 132.24 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	96 084.73 €
1068	Dotation Fonds divers Réserves	21 074.00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	859.93 €
040	Opération d'ordre entre sections	19 482.12 €
041	Opérations patrimoniales	359 097.13 €
	Total	522 550.60 €

COMMUNE DE LEAZ

Les principales réalisations d'investissement votées au Budget Primitif 2018 ont été réalisées à l'exception des feux tricolores de Longeray qui reste à finaliser. Le budget des feux de Longeray a beaucoup augmenté, de ce fait l'aménagement de l'atelier communal et l'emplacement d'un point vert à Longeray ont été abandonnés.

Au niveau du fonctionnement, les dépenses ont été maîtrisées aux chapitres charges à caractère générale et charges de personnel.

Les crédits inscrits au budget 2018 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2018 sont repris dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 38 939.51 € de travaux concernant la finalisation des feux tricolores de Longeray, les travaux de mises aux normes électrique et l'informatique de l'accueil sont reportés sur 2019.

L'état de la dette reste stable aucun emprunt n'a été contracté en 2018.

L'endettement par habitant pour 2018 est de 704.15 €, compte tenu d'un en-cours de la dette de 493608.80 € et d'une population INSEE de 701 habitants.

III. Ratios

- **L'épargne brute** est égale à 100 672.13 € (recettes réelles de fonctionnement 1 012 881.69 € moins dépenses réelles de fonctionnement 912 209.56 €)
- **Le niveau d'endettement** est égal à 493 608.80 €
- **La capacité de désendettement** est de 4.90 ans (capital restant dû 493 608.80 € divisé par épargne brute 100 672.13 €) le seuil critique se situe à partir de 11 ans.
- **L'épargne nette** est égale à 48 354.- € (épargne brute 100 672.13 € moins remboursement de capital 52 318.13 €).
- **Principaux ratios**

• Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 273.51 €
• Produits des impositions directes par habitant	352.32 €
• Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1432.15 €
• Dépenses d'équipement par habitant	494.38 €
• DGF par habitant	33.47 €
• Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	41.14 %
• Dép. de fonctionnement+remb. dette en capital/recettes de fonctionnement	94.21 %
• Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	34.52 %

Fait à Léaz le 18 avril 2019

Le Maire
Alain GILLARD

